

Association des Intérêts de Vessy

Case postale 23

1234 Vessy

www.aiv.ch

Commission aménagement du territoire et environnement
Proposition n°23.03 – création d'une nouvelle ligne de bus 49
Position de l'AIV

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

Nous vous remercions d'avoir convoqué notre association dans le cadre de la proposition rappelée sous rubrique. C'est avec plaisir que nous vous exposerons les raisons de notre inquiétude et les revendications qui sont les nôtres, dès lors que nous avons depuis longtemps fait part de nos doutes et craintes quant au tracé envisagé, sur le principal axe de mobilité douce de la commune.

Pour mémoire, l'AIV, Association des intérêts de Vessy, est une association forte de près de 200 membres (ménages) représentant environ 500 habitants du Plateau de Vessy. Nous sommes engagés depuis de nombreuses années sur divers sujets portés par la commune ou le canton, dont la caractéristique commune est d'influer sur la qualité de vie des habitants du Plateau et, plus généralement, des Veyrites.

### 1. Contexte général

La proposition qui est faite par le Conseil administratif prévoit deux choses : la création d'une nouvelle ligne de bus 49 et un crédit d'investissement à hauteur de 396'000 francs. Il convient de distinguer les deux sujets, même s'ils se recoupent au niveau de notre conclusion.

## 2. Ligne 49 - tracé

Le tracé de la nouvelle ligne de bus 49 fait polémique depuis son annonce, en mars 2019.

En effet, ce tracé a été décidé par le groupe de travail de l'Office cantonal des transports (OCT, département des infrastructures). Il a été imposé sans aucune consultation des usagers – qui devraient quand même rester au centre des préoccupations – ou des associations de quartier de notre commune. Aucune participation citoyenne, à l'instar de ce qui a été mis en place dans d'autres communes (p.ex. Bernex), n'a été initiée.

Selon un courrier d'informations adressé aux habitants du ch. de Bois-Gourmand en avril 2019, les principaux arguments pour justifier ce tracé au milieu de la zone résidentielle et sur le trajet principal de mobilité douce entre Village et Plateau étaient :

- Mieux couvrir le territoire de la commune avec les transports publics,
- Eviter les saturations de trafic existantes sur les routes Antoine-Martin et Veyrier,
- Relier Troinex à Veyrier et permettre une alternative à l'accès du Leman Express.

Si nous pouvons souscrire aux objectifs énoncés, le tracé proposé n'en est en rien la réponse!

Pour le premier point, le tracé proposé ne permet pas de mieux couvrir le territoire communal, à tout le moins en référence à la loi sur le réseau des transports publics (LRTP, H 1 50) qui indique, à son article 2 let. e) « l'arrêt de TP le plus proche ne dépasse en principe pas 300m dans l'agglomération urbaine, 500m dans le reste des zones habitées du canton soit 10 minutes à pied ».

Il s'avère qu'actuellement l'ensemble des habitants des chemins des Rasses et Bois-Gourmand sont tous à moins de 10 minutes à pied d'un arrêt de bus des lignes 8 Veyrier-Tournettes ou de la ligne 41, qui passe sur le chemin des Marais. Ces habitants sont donc parfaitement desservis (cf. document 1)

A noter que l'OCT se base schématiquement sur le nombre d'adresses desservies, sans plus d'analyse sociologique des usagers selon leur âge, leur métier ou leurs habitudes de déplacement. En l'absence d'interrogation de la population qui est sensée être mieux servie avec cette nouvelle ligne 49, il est impossible de définir l'intérêt de ce tracé. La même problématique se pose, soit dit en passant, avec la volonté de suppression du tracé historique de la ligne 8 Veyrier-Tournettes, qui prive tout le Plateau de Vessy d'un accès direct à la Gare Cornavin.

En l'état, les seuls indicateurs à disposition des autorités sur la pertinence du tracé de la ligne 49 sont la position exprimée par les associations de quartier, représentatives de la population, et la pétition, munie de près de 300 signatures en un mois, qui a été déposée en 2019 déjà.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, la population ne veut pas de ce tracé au milieu de la zone résidentielle. Il ne répond à aucun besoin avéré des habitants. Les destinations prisées sont Carouge et le centre-ville, deux lieux que l'OCT et les TPG s'échignent à ne plus vouloir desservir pour une part importante des habitants du Plateau.

## 3. Chemins des Rasses et de Bois-Gourmand – axe de mobilité douce

Veyrier s'est dotée en 2023 d'un nouveau Plan directeur communal. Il identifie formellement une réalité connue de tous les Veyrites, l'axe de mobilité douce constitué par le chemin des Rasses et le chemin du Bois-Gourmand. Il s'agit de l'axe principal de déplacement des enfants et adolescents qui relie le village au centre sportif et à la place de jeu du Grand-Donzel et qui se parcourt à pied, à vélo ou à trottinette.

Les aménagements routiers récents ont été pensés et réalisés dans cette optique de mobilité douce, de protection et de découragement du trafic motorisé. Ils ont coûté 4,5 millions à la commune. Est-ce pour y revenir quatre ans après, pour abaisser les ralentisseurs, enlever des places de stationnement et élargir la chaussée pour le croisement des bus ? Le but est-il de mettre à néant les efforts entrepris et salués pour modérer la vitesse et la quantité de trafic au profit de la mobilité douce ? Nous n'osons l'imaginer...

# 4. Cohabitation bus - vélos

Aux heures de pointe, il y aura une cadence au quart d'heure sur l'axe de mobilité douce, avec de potentiels croisements. Est-il souhaitable de mettre nos enfants en concurrence avec des bus de 12 mètres lorsqu'ils se rendent à l'école ou à leurs loisirs ? Pour nous, la réponse est clairement non, dès lors qu'une alternative simple et peu coûteuse existe.

#### 5. Le tracé naturel - comment limiter les coûts

Le Conseil administratif vous demande de consacrer près de 400'000 francs pour faire passer au forceps des bus sur des voiries qui ne sont pas conçues pour les recevoir, qui plus est qui ont été totalement rénovées récemment. Quel message voulez-vous adresser aux Veyrites ?

La commune dispose-t-elle de trop d'argent ? Il y a une manière très simple de permettre aux bus de la future ligne 49 de relier Veyrier-Tournettes à la Gare du Bachet de manière économique : utiliser les infrastructures existantes ! Cela signifie modifier le tracé qui vous est proposé par le Conseil administratif en parcourant la totalité de la route de l'Uche, de la route de Veyrier au chemin des Marais, puis d'utiliser ce chemin jusqu'à l'intersection avec la route Antoine-Martin, avant de reprendre le tracé qui vous est proposé en direction de Troinex (cf. document 2)

Les coûts pour la commune se limiteraient dès lors à adapter à la nouvelle norme des 22 cm les arrêts qui ne seraient pas conformes sur le chemin des Marais, pour quelques milliers de francs.

#### Conclusion

Nous vous le disions en préambule, il existe un moyen simple de remplir les souhaits de l'OCT et de la commune. Il est pragmatique et économe des deniers publics. Il consiste à adopter le tracé naturel de la ligne 49, par le chemin des Marais, qui permettra :

- de desservir le village, comme le souhaite le Conseil administratif
- d'offrir une nouvelle ligne de bus en direction de la halte du Bachet pour les habitants de Troinex qui, malgré l'intérêt direct qui est le leur n'ont accepté que du bout des lèvres le référendum lancé par quelques habitants
- de conserver un tracé plébiscité par les habitants de la zone Rasses Bois-Gourmand
- de protéger l'axe principal de mobilité douce entre le village et le centre communal de Grand-Donzel
- d'éviter les saturations de trafic existantes sur les routes Antoine-Martin et Veyrier
- d'épargner les deniers communaux à hauteur de près de 400'000 francs.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre analyse et espérons que le bon sens et le pragmatisme l'emporteront sur les analyses bureaucratiques et déconnectées de la population que l'on souhaite vous faire avaliser.

Pour l'AIV,

Sandra Lucaz

Membre du comité

Nicolas Buchel

Membre du comité

**Annexes** 

document 1 – plan des distances actuelles à pied aux arrêts TP des ch. Bois-Gourmand et Rasses document 2 – plan de tracé 49 – proposition AIV